



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

16 JUIN 2021

COURRIER ARRIVÉ

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 25 MAI 2021

A la suite d'une convocation en date du 19 mai 2021, les membres composant le Conseil Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le mardi 25 mai 2021 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ Etaient présents : 34

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Pierre LANG, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Claude KLEIN, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Francis SCHORUNG, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Hubert BUR, André DUPPRE, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Christian CLEMENT, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL.

✓ Etaient représentés par leur suppléant : 1

Monsieur Gilbert SCHUH représenté par Madame Eliane JACQUES.

✓ Excusés : 5

Madame, Messieurs, Chantal PLATTE, Guy BORN, Sylvain NEUGEBAUER, Emmanuel THIRY, Bernard COLBUS.

✓ Excusés ayant donné procuration : 6

Messieurs, Jean MEKETYN a donné procuration à Antoine FRANKE, Emmanuel SCHULER a donné procuration à Salvatore COSCARELLA, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Joël NIEDERLAENDER a donné procuration à Monsieur Roland ROTH, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.

✓ Absents : 9

Madame, Messieurs, Alexandre CASSARO, Jean-Claude HEHN, Sabrina HASSINGER, Pascal LAUER, Didier ZIMNY, Régis GAY, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Roland GLODEN.

04. FINANCES

OBJET : CONTRIBUTIONS AU FONCTIONNEMENT 2021

Le Conseil Syndical,

EXPOSE que le financement de l'exercice des compétences incombant au Sydeme comprend, outre la contribution au transport/traitement, **une contribution au fonctionnement**. Celle-ci s'établit à hauteur de 8€ HT par habitant et est versée par les intercommunalités membres au regard de leur population respective. Cette contribution doit couvrir les dépenses de fonctionnement.

Les données de référence servant à son établissement, à savoir le nombre d'habitants des intercommunalités adhérentes au Sydeme, sont issues du recensement de la population légale au 1^{er} janvier publié par l'INSEE.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2021, après application du montant de la contribution au fonctionnement de 8€ HT à la population totale recensée pour chaque intercommunalité, la répartition des montants appelés est la suivante :

Intercommunalité	POP 2021	Contribution 8€ HT/hab
CA de Forbach Porte de France	78 293	626 344 €
CA de Sarreguemines Confluences	66 121	528 968 €
CA de Saint-Avold Synergie	53 998	431 984 €
CC du Pays de Bitche	34 921	279 368 €
CC de Freyming-Merlebach	32 109	256 872 €
CC de l'Alsace Bossue	24 991	199 928 €
CC du District Urbain de Faulquemont	24 780	198 240 €
CC de la Houve et du Pays Boulageois	23 476	187 808 €
CC du Warndt	18 268	146 144 €
CC du Bouzonvillois 3 Frontières	13 582	108 656 €
TOTAL	370 539	2 964 312 €

PROPOSE de titrer la contribution au fonctionnement par quart, chaque début de trimestre afin de mieux répartir la charge sur le budget des membres. La TVA en vigueur sera appliquée.

(A titre d'information, la population légale totale du Sydeme a baissé de 0,46% entre 2020 et 2021, diminuant d'autant le montant de la contribution au fonctionnement.)

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

41 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décident

- D'approuver le montant de la contribution des intercommunalités au fonctionnement du Sydeme au titre de l'année 2021 et les modalités d'établissement des titres afférents tels que susmentionnés.

La délibération est adoptée à l'unanimité



Fait à MORSBACH, le 25 mai 2021
Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... 1. 0. JUIN 2021.....
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ... 1. 0. JUIN 2021.....



